

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » :

Capitaine Nicolas d'Eggis - Case postale 268 - 1000 Lausanne 9

Fax: (+41) 21 626 59 03 - E-mail: defenserms@europost.org

EDITORIAL

Quelles missions pour quels cadres dans l'Armée XXI? ¹

■ Plt J. Ch. Delafontaine²



Depuis l'entrée en vigueur d'Armée 95, le nombre de missions d'appui aux autorités ou instances civiles n'a pas cessé d'augmenter. Quoi qu'on en dise, ce phénomène n'est pas nouveau, les manifestations pré-supposant une aide de la troupe n'ayant pas brusquement éclos dès le 1^{er} janvier 1995. Certaines de ces missions entrent d'ailleurs dans le cadre du Rapport sur la politique de sécurité dont est issue l'Armée 95 et sont dues à des événements imprévus que nos prédécesseurs n'avaient pas ou peu connus (phénomènes liés aux Balkans, occupation des ambassades, etc.). D'autres, en revanche, relèvent plus d'une mise à disposition de personnel gratuit, ce qui fait dire aux es-

perts chagrins que notre armée s'apparente plus à une agence de placement ou à un «bancomat» qu'à un outil de politique de sécurité. Au-delà de toute interprétation juridique qui tendrait à démontrer que ce type de mission entre ou non dans «l'appui aux autorités civiles» tel que le prévoit la figure 1 de la partie 10 de la Conduite tactique 95, une telle évolution peut, à terme, avoir des conséquences fâcheuses. J'en retiendrai deux.

La première tient aux effectifs squelettiques des cours de répétition. Un bataillon de 250 hommes ne peut raisonnablement pas, à la fois mener à bien une mission d'appui nécessitant entre 150 et 200 personnes par jour en rotations, et assurer une instruction de qualité, ce d'autant plus que les cadres aptes à donner une telle instruction ne sont pas légion. Même si l'on part du principe qu'une menace accrue donnerait lieu à une instruction orientée dans un sens plus militaire, il n'en demeure pas moins que le but premier d'une troupe demeure l'aptitude au combat.

La deuxième touche à la motivation des cadres. Le chef d'une formation, officier ou sous-officier, dont la tâche principale est de ravitailler une cantine, de préparer des sandwiches ou de nettoyer un cantonnement, peut légitimement se poser des questions quant aux motifs qui l'ont poussé à prendre des responsabilités militaires, ce indépendamment de la satisfaction du devoir accompli, une fois la mission remplie avec succès.

Bien entendu, on peut arguer du fait qu'Armée 95 est bientôt enterrée et qu'Armée XXI résoudra tous les problèmes. Ironie mise à part, c'est oublier, d'une part, que les besoins civils en personnel militaire ne vont probablement pas décroître avec le temps (le recours au «bancomat» devient vite une habitude) et, d'autre part, qu'il est absolument nécessaire de créer des conditions favorables à la réforme, tant il est vrai que les cadres actuels seront les cadres de demain et qu'il est encore un peu tôt pour envisager le clonage ou le phénomène de génération spontanée.

J.-Ch. D.

¹ Le titre est de la rédaction

² Vice-président du Groupement de Vevey et environs de la SVO.



Spécial «Votations fédérales»

■ Maj G. Vernez

Le 26 novembre prochain, le peuple sera appelé à se prononcer sur le contenu de l'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur de la redistribution des dépenses)», connue aussi sous l'appellation «REDISDEP».

Depuis l'échec de la votation de 1989, les adversaires de l'armée ont modifié leur angle d'attaque pour le porter désormais sur les finances. Cette tactique inaugurée dès 1987 avec l'initiative du PSS demandant «le droit de référendum en matière de dépenses militaires» n'a pas apporté le résultat escompté, mais une brèche a été ouverte. Les socialistes s'y sont engouffrés en déposant, en 1992, une première initiative – invalidée par le Parlement – et le GSsa a suivi avec son initiative «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat», rejetée en 1993.

La «REDISDEP» a été déposée en mars 1997, au plus fort du choc créé par les difficultés financières de notre pays. Si la population comprend bien la nécessité d'avoir une armée, il existe malheureusement une proportion grandissante de citoyennes et de citoyens persuadés que la Suisse dépense trop pour sa sécurité. Nous devons prendre conscience du danger extrême de la «tactique du salami» appliquée au démantèlement de notre armée, d'autant que la suite des opérations se profile déjà avec une nouvelle initiative du GSsa visant à la suppression de

l'armée, ainsi que les référendums annoncés contre la révision de la loi militaire.

Le danger est donc réel que l'ensemble de ces manœuvres

- empêchent, à court terme déjà, la nécessaire réforme de l'armée
- mettent la Suisse dans une position impossible vis-à-vis de ses voisins et partenaires
- ôtent toute liberté de manœuvre à nos autorités en cas de dégradation de la situation
- concourent à la suppression lente de notre armée et d'autres institutions vitales.

Pour ces raisons, il est impératif que chacun s'engage, sans retenue ni fausse excuse, dans la lutte contre ces initiatives. L'engagement de chaque officier n'est pas seulement souhaité. Il est indispensable. En plus de l'action au sein de nos sociétés, il faudra sans relâche informer et convaincre familles, amis, connaissances et collègues. Chaque voix comptera.

La première manche contre la «REDISDEP» sera certainement la plus importante. Unissez-vous massivement sous notre drapeau pour balayer cette initiative.

«NON» à l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses

Inscrire dans la Constitution fédérale une réduction massive du montant des dépenses militaires est une preuve d'irresponsabilité. La possible mise en péril de notre sécurité ne s'arrêtera pas à notre Constitution! Pour pouvoir adapter leurs différents

outils de défense et être en mesure de maîtriser les situations d'urgence, nos autorités doivent disposer d'une liberté de manœuvre suffisante et continue.

Rappelez-vous l'état de notre défense au début de la Seconde Guerre mondiale. L'initiative aura pour conséquence de remettre la Suisse dans une situation proche, pas prête et dépendante, ne respectant plus ses propres fondements constitutionnels ! Il faut rappeler l'irresponsabilité des socialistes d'alors, qui ont attendu qu'il soit trop tard (1937) pour lever leurs oppositions quant à l'indispensable modernisation de l'armée. Faut-il rappeler aussi que les économies forcées des années vingt et trente ont eu pour résultat que la plupart des fortifications n'étaient plus utilisables. Il fallut dépenser des sommes astronomiques (largement supérieures aux «économies» réalisées!) pour les remettre à niveau... mais bien tard !

L'euphorie qui a suivi l'effondrement du bloc de l'Est est retombée. Les crises se succèdent toujours. La Yougoslavie, située à quelques centaines de kilomètres de la Suisse, est déchirée depuis des années par des guerres civiles effroyables. L'OTAN est intervenue au printemps 1999. Partout se créent des forces d'intervention rapides visant à prévenir les crises, mais capables aussi de conduire des opérations. Partout de nouvelles armes et de nouvelles capacités voient le jour. Qui peut dire ce qui se passera demain ? Lequel de nos pacifistes béats acceptera d'endosser les conséquences des prophéties ?

Le Rapport de politique de sécurité, présenté en 1999, tire les conséquences des modifications survenues ces dix dernières années et sous-tend le «Plan directeur d'Armée XXI». Si les risques se sont déplacés, ils n'ont pas disparu. L'ampleur et la nature des menaces futures imposeront toujours à l'armée de pouvoir s'adapter rapidement aux situations qui se présenteront. Ne faisant pas partie de l'OTAN, la Suisse a le devoir et la nécessité de subvenir elle-même à sa sécurité. L'initiative proposée dégrade donc l'image de la Suisse, reléguée au rang de «resquilleuse» du système de sécurité en Europe et ruine notre crédibilité bien au-delà des considérations de défense.

Depuis le rejet de l'initiative du GSsa en 1989, les opposants ne poursuivent qu'un seul but: condamner nos capacités de dé-

fense. Par leur tactique des phases, les signataires tentent de réduire progressivement les moyens et les possibilités de notre armée, jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus remplir sa mission. Cette méthode sournoise est connue du peuple suisse, qui la désavoue majoritairement à chaque scrutin.

Le budget du DDPS a déjà été fortement réduit depuis 1990. Avec la dernière réduction de 1,1 milliard décidée pour les années 1999 à 2001, les dépenses militaires auront ainsi vu en onze ans une réduction proche de 40% (50% sur l'équipement). L'armée est la seule à avoir réduit ses dépenses, alors que d'autres départements les doublaient dans le même temps et que de très nombreuses nations augmentent à nouveau leurs budgets militaires.

■ L'initiative ne cherche pas à faire des économies, mais bien à dépenser autrement l'argent récupéré sur le dos de la défense et de la protection de la population.

■ En matière de politique de promotion de la paix, l'armée fait beaucoup (SWISSCOY, Bérets jaunes et bleus).

■ En cas d'acceptation de l'initiative, 6000 emplois devraient disparaître, en priorité dans les régions périphériques.

■ L'initiative aura des retombées graves, non seulement sur l'armée, mais touchera aussi la protection de la population (protection civile).

On ne peut donc pas accepter un tel marché de dupes.

Message du CRDC¹

La redistribution des dépenses militaires: une nouvelle tentative d'abolition par étapes de l'armée.

■ Lt-col Ph. Masson

L'initiative pour la redistribution des dépenses vise à limiter dans la Constitution les crédits alloués à la défense nationale. Les faits: dans dix ans, ces crédits ne devraient pas dépasser la moitié de ce qui était alloué en 1987! L'objectif réel: enlever au Parlement et au Conseil fédéral la flexibilité nécessaire à l'adaptation de la défense aux dangers de demain. C'est tout simplement insensé! Qui peut prédire aujourd'hui et à terme l'évolution de la situation mondiale? A qui viendrait l'idée d'amputer les pompiers de la moitié de

leurs moyens, sous prétexte qu'il n'y a pas eu de feu ces dernières années?

La consigne de vote est claire: c'est non. Mais il conviendra de prendre en compte le climat perturbé qui prévaudra lors des votations du 26 novembre, raison pour laquelle le rejet de l'initiative exigera la persuasion et l'engagement de chacun: voter et faire voter. En effet:

■ la réforme Armée XXI laisse planer le mirage de la sécurité à moitié prix;

■ les acquisitions du nouveau char de grenadier et d'autres matériels, pourtant nécessaires et réfléchies, suscitent la discus-

sion et prêtent le flanc aux critiques de quelques «experts»;

■ en raison des objets sociaux soumis simultanément au peuple, le scrutin sera celui de toutes les passions. Notre absence de la rue pourrait créer une surprise fatale à nos convictions.

Pour ces raisons, chacun d'entre nous doit s'engager avec sa Société d'officiers et son Groupe dans la campagne contre l'initiative du GSsa et du parti socialiste. Le 26 novembre, le peuple doit dire non à une nouvelle tentative d'abolition de la défense nationale.

¹ Comité romand pour une défense nationale crédible.

AGENDA SSO-SVO

Octobre 2000



Groupement de Lausanne

**Jeudi 9 novembre 2000,
18 h 30, B.A.P Lausanne,
salle Guisan**

Dernière conférence de l'année (et du millénaire) pour le Groupement. Nous vous invitons cordialement à nous rejoindre pour écouter notre oratrice du jour, M^{me} Marie-Hélène Miauton. Il sera difficile de ne pas évoquer les importantes votations fédérales de la fin du mois.

Groupement de Montreux - Aigle - Pays d'Enhaut

**★★ SOIRÉE
DE GALA ★★**
**du 175^e anniversaire
de la Société vaudoise
des officiers, samedi
18 novembre 2000**
**Hôtel le Montreux Palace
Montreux
Parc à proximité**

Un comité d'organisation issu de notre Groupement n'a pas ménagé ses efforts pour que l'ensemble des membres de la SVO puisse fêter dignement cet important anniversaire de notre société. Nous invitons très cordialement tous nos membres et ami(e)s à se rassembler dans la bonne humeur lors de cette soirée, qui promet d'être très animée et sympa-

thique. Le dîner de gala sera agrémenté d'une rétrospective dansante des 175 ans d'existence de la Société par l'école de danse Papillon à Montreux. Pour ceux que la gastronomie et le bal auraient épisés, quelques chambres ont été réservées à prix préférentiel pour prolonger de quelques heures la magie de cet anniversaire. Le major J.-P. Pernet, à Noville, et la rédaction se tiennent volontiers à la disposition des personnes intéressées. Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire, mais dépêchez-vous !

de peu devant La Vallée et Morges.

**Jeudi 23 novembre, dès
18 h 30, Hôtel des
Trois Couronnes, à Vevey**

Assemblée générale du Groupement de Vevey et environs. L'orateur annoncé (dès 19 h 30) est M. le col EMG P. Segmüller, commandant de la Garde pontificale. La conférence est ouverte à tous les membres SVO et à leurs proches.

CHPM - Verte-Rive - Pully/Lausanne

26 octobre, 18 h 30 – L'influence des écrits du duc de Rohan sur les travaux du général Guillaume-Henri Dufour, par M. F. Bendel.

9 novembre, 18 h 30 – Des messagers pédestres aux messagers attelés. L'histoire de la poste Fischer, 1675 – 1832, par Madame Jussy.

23 novembre, 18 h 30 – Les batailles des régiments suisses au service de Louis XV, par M. Pierre Streit.

Groupement de la région morgienne

Notre Groupement se réunira en assemblée générale ordinaire le mercredi 29 novembre prochain, à 20 h 15, à La Longeraie. Nous tirerons les premiers enseignements du scrutin fédéral du week-end et évoquerons l'avenir avec notre conférencier, le col EMG Ph. Rebord, actuel président cantonal SVO.

Groupement de Vevey

Organisateur du dernier tir inter groupements SVO, le comité félicite le major E. Guggisberg, le cap J. Cl. Suter et le plt Cl. Pidoux pour leurs brillants résultats individuels lors de cette journée. Par groupements, Lausanne l'a emporté

**Octobre 2000:
se mobiliser**

**Novembre 2000:
convaincre**

**25-26 novembre 2000:
voter!**